MAIRIE DE NEUVILLE SUR AIN

MAI 2011

N° 9

Le mot du Maire

Le recensement de la population situe Neuville à environ 1 600 habitants. Les mouvements d'allées et venues s'intensifient, posant aux nouveaux arrivants le problème de l'intégration dans la vie du village.

Neuville est depuis longtemps riche d'associations permettant à chacun de trouver une activité sportive ou culturelle et de s'impliquer bénévolement.

S'impliquer. C'est là le fondement des associations qui ne sont pas des garderies pour enfants ou de simples lieux de consommation de culture ou de loisirs.

En milieu urbain, la chalandise étant importante, l'offre d'activités est souvent portée par des structures à vocation commerciale qui se satisfont pleinement d'une relation purement financière.

Ce n'est évidemment pas le principe de l'association, où chacun doit, suivant ses compétences et ses disponibilités, « mettre la main à la pâte ».

Au delà des ressources liées aux adhésions, nos associations tirent une bonne part de leur budget de manifestations et dans ces circonstances les bonnes volontés et « les coups de main » sont indispensables.

Tous les responsables associatifs le vivent, ils passent beaucoup de temps à mobiliser leurs troupes et à rechercher les financements.

La commune, pour sa part, tente de soutenir les projets associatifs dans la mesure où l'association démontre sa capacité à se mobiliser pour les réussir dans un schéma gagnant-gagnant.

Un bureau structuré et capable de produire des comptes (c'est la loi) permet à une association de recevoir une subvention annuelle de fonctionnement qui assure la partie basique du fonctionnement associatif. Un projet d'investissement est toujours étudié et une initiative la bienvenue pourvu qu'elle s'insère dans le calendrier que les associations définissent en commun et qu'elle cible son action au delà de son cercle d'adhérents.

Avoir une offre de loisirs et de culture variée n'est pas en milieu rural un droit.

C'est une construction commune qui s'appuie sur la passion de bénévoles dont le dévouement doit être non seulement souligné mais surtout soutenu par une participation réelle des citoyens qui ainsi contribuent à construire leur cadre de vie

Dans ce numéro :

Le mot du Maire 1

Energie, écologie et économie 2

Lancement d'une OPAH 3

Des travaux à la centrale hydroélectrique de Neuville sur Ain 3

Calendrier des manifestations 4

«Avoir une offre de loisirs et de culture variée n'est pas en milieu rural un droit »

Energie, écologie et économie

Dans un environnement où économies budgétaires et économies d'énergies sont les maîtres mots, une question est alors soulevée : peut-on réduire nos dépenses de fonctionnement tout en gardant comme axe de conduite la diminution de nos gaz à effet de serre ? Ou comment démontrer que la frontière économie d'énergie pour notre planète et restriction financière n'est pas insurmontable ? Pour appliquer ce raisonnement, il faut passer à l'action et agir méthodiquement.

En 2009, fort du constat du montant des dépenses exorbitantes lors de l'étude du budget de fonctionnement pour le poste « électricité » au sein de notre commune, la commission environnement et développement durable décida de prendre en charge le dossier. Les deux premiers postes étudiés sont la consommation d'énergie du bâtiment Mairie-Ecole ainsi que l'éclairage public.

Une étude est commandée à l'organisme Fluitec en juillet 2009 (coût 3 500 € HT), subventionnée à hauteur de 1 500 € par l'ADEME et 1 050 € par le conseil régional). Le rapport final a conclu que le bâtiment principal Mairie était loin d'être conforme aux normes environnementales en matière d'économie d'énergie. Un des axes prioritaire de travail (le plus important en déperdition d'énergie) était l'isolation du grenier d'une superficie d'environ 400 m². D'autant plus que ces combles étaient encombrées par le stockage d'antiquités aussi utiles que d'objets inutiles. A ce sujet une intervention du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain) en 2008 avait préalablement conseillé à la municipalité, pour des raisons de sécurité incendie de vider ce grenier. L'organisme nous avait alors suggéré d'isoler selon la norme 2005 d'une laine de verre de 200 mm (Résistance thermique : R=5). Afin d'anticiper la norme à venir en 2012, la commission décida d'isoler d'une épaisseur de 320 mm (R=7). Le principe d'une isolation projetée d'un coût total de 3 050 € HT a donc été retenu. A cela il faut également ajouter 2 500 € de menuiserie (remplacement des portes isolantes pour les cages d'escalier Est et Ouest et mise en place d'un platelage bois sur toute la longueur du grenier). Pour cette partie, le coût global de 5 550 € va être rentabilisé sur un peu moins de 3 ans. En effet, selon le diagnostic, le manque d'isolation nous faisait perdre 15 % de la consommation globale du bâtiment soit 2 500 € par an. D'autres axes d'amélioration sont à l'étude sur ce bâtiment.

Concernant l'éclairage public, la dernière campagne de remplacement des ampoules 125 W par du 70 Watt sodium des candélabres de la commune s'est terminée en 2008 pour les hameaux d'Arthurieux, Planche, Rappes et Résignel. Avec les subventions obtenues par le SIEA (Syndicat Intercommunal de l'Energie et de l'E-communication) à hauteur de 7 820 € et par le conseil général de 3 258 €, cette campagne d'un coût initial de 15 552 € a été autofinancée pour 4 474 €. Plusieurs autres pistes sont envisagées par la commission qui travaille actuellement sur la mise à jour du plan d'éclairage public afin de réduire le poste énergie des dépenses annuelles de fonctionnement (d'environ 30 000 € en 2010). Les pistes de réflexion de la commission sont notamment les suivantes : réduction sur les temps ou sur l'intensité d'éclairage. Pour cela, un état des lieux va être réalisé cette année afin de déterminer par exemple la justification ou non de l'éclairage permanent dans certaines zones.

Lancement d'une O.P.A.H.

La Communauté de Communes Bugey Vallée de l'Ain a engagé une réflexion concernant les travaux d'amélioration dans les logements. Ceci concerne les habitats dégradés, la précarité énergétique, l'accessibilité pour les personnes âgées et l'offre locative à loyer maitrisé.

Au vu des résultats de l'étude une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) va être mise en place pour une durée de trois ans. Cette opération sera destinée à aider financièrement et techniquement les propriétaires de logements ou locataires pour des travaux d'amélioration ou d'adaptation de leur logement avec l'aide de l'Etat et des autres collectivités. Le cabinet Habitat et Développement Bourgogne Sud-Pays de l'Ain est chargé de cette étude. Un questionnaire peut être retiré en Mairie pour évaluer l'intérêt que vous porteriez à cette opération et évaluer les besoins éventuels de travaux .

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter le bureau d'étude par téléphone au 03 85 21 01 60 ou par mail : contact@hdbourgognesud.fr

Des travaux à la centrale hydroélectrique de Neuville sur Ain

Les centrales hydroélectriques de Neuville sur Ain se situent à l'emplacement des anciens moulins des comtes de Châteauvieux qui existaient déjà en 1310.

Au début du 19ème siècle, le fort développement des moulins de la famille Convert rendit l'énergie des cours d'eau de Bresse insuffisante pour soutenir les besoins en force motrice que demandait la mouture du grain à une échelle industrielle. C'est pourquoi les frères Convert construisirent une usine hydroélectrique à Neuville sur Ain.

En 1946, la nationalisation de l'électricité priva la famille Convert de son réseau électrique. La centrale de Neuville fut cependant épargnée car n'entrant pas dans le cadre des aménagements nationalisés.

Entre 1946 et 1971, les principaux moulins Convert brûlèrent. La famille Convert cessa ensuite son activité meunière.

En 1989, une extension de l'« usine ancienne » a été mise en service. Cette extension offre une illustration intéressante de l'évolution de la technique hydroélectrique.

En 2011, la centrale ancienne datant de 1924 sera rénovée. Les 2 anciennes turbines seront remplacées par un groupe moderne à haut rendement. La puissance sera augmentée d'environ 10 %.

Les travaux qui viennent de débuter se poursuivront jusqu'à la fin de l'année avec une mise en service envisagée au plus tôt en novembre 2011.

Ces travaux consistent dans un premier temps à mettre hors d'eau les turbines. Pour se faire, deux batardeaux seront mis en place : un en amont et un en aval des turbines. Ces batardeaux seront réalisés au moyen de sacs remplis de graviers de gros calibre (pas de risques de pollution en cas de rupture). Ces sacs disposés en forme de pyramide seront recouverts d'une géomembrane afin de rendre le batardeau étanche. Cette géomembrane sera fixée aux murs du canal. Les batardeaux seront conçus de manière à résister et à protéger les installations pour au moins une crue décennale. Une fois les batardeaux mis en place, un pompage sera effectué pour évacuer l'eau. Quand il restera 1 m d'eau, une pêche électrique sera organisée pour récupérer le poisson piégé entre les 2 batardeaux. Cette pêche électrique sera réalisée par la fédération de pêche et avec l'aide des sociétés de pêche locales.

A la suite de ces opérations, le remplacement des turbines pourra avoir lieu. Les travaux se poursuivront dans le bâtiment. Aucune intervention n'est prévue sur les canaux ou sur le barrage. L'ensemble de ces travaux se déroule sur la propriété des Forces Motrices Convert.

Afin de mettre en place le batardeau aval et pour le retirer, le parking du champ de foire sera occupé par une grue du 4 au 15 avril 2011 et fin octobre 2011. Nous vous remercions de votre compréhension pour la gêne que ces travaux pourraient occasionner.

MAIRIE DE NEUVILLE SUR AIN

Place Michel Floriot

Téléphone : 04 74 37 77 16
Télécopie : 04 74 37 72 60
Messagerie : mairie@neuvillesurain.fr
La Mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, le samedi matin le Maire ou un adjoint assure une permanence de 10h00 à 12h00.

Retrouvez-nous sur le web !!!

http://neuvillesurain.blogspot.com

Les inscriptions à l'école auront lieu à partir du 16 mai le lundi ou sur rendez-vous. La directrice est joignable au 04 74 37 76 35. Pièces à fournir : livret de famille et carnet de santé.

En bref ! Infos pratiques

3939 Allo Service Public

La direction de l'information et administrative (DILA) propose le service téléphonique "3939 Allo Service Public" et le site internet http://www.service-public.fr/, guichet de renseignement administratif et d'accès aux télé-procédures. Ces deux outils vous informent sur des sujets quotidiens : perte de papiers d'identité, demande de prestations familiales, licenciement, contrat de location... afin de vous aider à mieux appréhender vos droits et obligations ainsi qu'à accomplir vos démarches.

Un mot du Sou des Écoles :

« Pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous nous excusons de ne pouvoir assurer les manifestations suivantes comme prévu au calendrier de fêtes cette année : le loto, les galettes, la vente de fleurs pour la fête des mères. Nous donnons à tous rendez-vous l'année prochaine. Merci »

Calendrier des manifestations

	MAI 2011	JUIN 2011	JUILLET 2011
	1 Journée gaufres - Amicale des Sapeurs Pompiers	**4** Gaufres Club des blés d'Or	**27 juin au 10 juillet** Tournoi officiel Tennis Club des Bords de l'Ain
		6 Fête de la pêche / paëlla Pêche Protection Vallée de l'Ain	**2** Concours de boules - Souvenir Gobet - Boulodrome Thol
	7 Cinéma - « Rien à déclarer » - Salle des fêtes	**11** Représentation théâtrale Culture et Loisirs	**9** Fête du foot - Football Club Neuvillois - Stade de Thol
	8 Défilé Commémoration	**11** Repas du Quartier du Port Est	**11** 67ème anniversaire 11 juillet 1944
	15 Jambon / Gratin à emporter Auto Club Neuvillois	**11** Challenge coupe de la société - Amicale Boule Neuvilloise	**14** Défilé
	28 Cinéma - « Les femmes du 6ème étage » - Salle des fêtes	**12** Cinéma - « Paul » - Salle des fêtes	**16** Repas - Retraite aux flambeaux - Feu d'artifice - Bal - Parc des Peupliers
		18 Vente de pain et galettes Chasse de Neuville	**17** Repas médiéval - Paladins de Thol
		18 Fête d'été -Feux de la Saint Jean - Espérance Neuvilloise - Parc des peupliers	**21** Randonnée pédestre - Syndicat d'initiative - Départ 9h00 Parking du château
		25 Sortie du Club des jeunes	**23** Concours de boules - Souvenir Léonardo Casamassa - Boulodrome Thol
		25 Fête de fin d'année - Sou des Ecoles	**29** Randonnée nocturne - Syndicat d'initiative

La commission communication est composée de : Emmanuel Brion, Alexandre Chanel, Fabrice Cornaton, Myriam Crouzier et Alain Sicard.